

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 14 septembre 2023

Date d'affichage :

Le 14 septembre 2023

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 33

Votes exprimés :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 3

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le vingt septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Chantal ALEXANDRE à Madame Evelyne LAUNAY, Madame Jacqueline MOUSSET à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Didier ELWART à Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN à Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON à Monsieur Frédéric SAROUILLE, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Philippe DENIAU à Madame Blandine BENOIST.

Excusé(s) : -

Secrétaire de séance : Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

Délibération n°2023-09-26

Habitat - Logement

Désignation des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Conseil d'Administration de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement d'Indre-et-Loire (l'ADIL 37)

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu les statuts de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement d'Indre-et-Loire, notamment l'article 4 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-07-04 portant sur l'adhésion de la CCVA à l'ADIL en date du 07 juillet 2022 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023.

Considérant que l'Etat, le Conseil Départemental et l'Association des Maires d'Indre-et-Loire ont créé le 25 avril 2022, une Agence Départementale d'Information sur le Logement d'Indre-et-Loire (ADIL 37).

Considérant que cette Agence Départementale a été créée en concertation avec les Communautés de communes, le SIEIL 37, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et le Conseil régional Centre-Val-de-Loire.

Considérant qu'elle a pour mission d'informer le public sur toute question touchant au logement et à l'habitat que ce soit sur les volets juridiques, financiers ou fiscaux.

Considérant que la Communauté de communes du Val d'Amboise a adhéré à cette dernière le 07 juillet 2022.

Considérant que le Conseil d'Administration de l'ADIL s'illustre comme tel :

- Sont membres de droit :
 - o 2 représentants de l'Etat ;
 - o 4 représentants du Conseil Départemental désignés par son Président ;
 - o 1 représentant de l'Association départementale des Maires d'Indre et Loire (AMIL37) désigné par son Président.
- Le Président ou son représentant de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale adhérent ;
- 2 représentants du Conseil régional Centre Val de Loire désignés par son Président ;
- 2 représentants du SIEIL d'Indre-et-Loire désignés par son Président.

Les autres membres du Conseil d'Administration sont élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale selon les modalités suivantes :

- 4 représentants des personnes privées intéressées (offreurs ou demandeurs) ;
- 3 représentants pour les organisations à but non lucratif d'intérêt général.

De ce fait, la Communauté de communes du Val d'Amboise, en qualité d'EPCI, doit désigner un (1) délégué titulaire ainsi qu'un (1) délégué suppléant au sein du Conseil d'Administration de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement d'Indre-et-Loire.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De désigner** comme représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein Conseil d'Administration de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement d'Indre-et-Loire, les personnes suivantes :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Yves AGUITON	Virginie GAY-CHANTELOUP